

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le 19 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Denis BANDELIER, Bernard LIAIS à Jean LOCATELLI, Jean-Claude TOURNIER à Monique DINET, Dominique TRELA à Jean-Claude BOUROUH.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 décembre	Le 13 décembre	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	29

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Claude BRUCKERT est désigné.

2019-09-10 Vote des tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) 2020

Rapporteur : André HELLE

Vu la délibération 2017-03-09 relative au dernier vote des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La Communauté de Communes du Sud Territoire constate une réduction progressive de l'excédent net de fonctionnement de son budget Ordures Ménagères entre 2018 et 2019.

En effet, le service doit faire face à des pertes financières importantes et non prévues :

- la baisse des soutiens financiers de l'Éco-organisme CITEO d'un montant approximatif de 30 000 €
- la chute des prix de rachat des matériaux issus de la collecte sélective.

Ces différents éléments amènent la collectivité à proposer une augmentation des tarifs, de 5% :

- de la part fixe à compter du 1^{er} semestre 2020
- et de la part variable à compter du 2^{ième} semestre 2020.

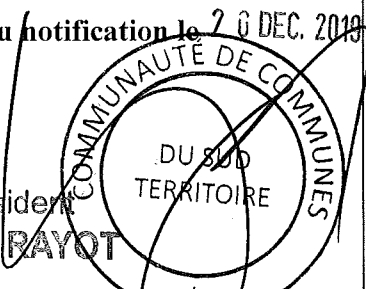

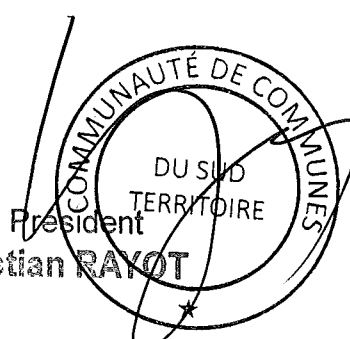
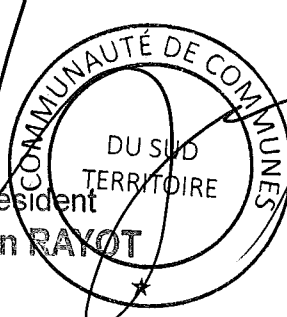
Selon la nouvelle grille tarifaire suivante :

Niveau tarifaire	Litrages	Coût participation/an 2019	Nouveaux tarifs 2020	Coût présentation bac bleu 2019	Nouveaux tarifs 2020
A	80 L	105.73	111.016	1,55	1.63
B	120 L	148.011	155.411	1,88	1.98
C	140 L	186.9553	196.303	2.06	2.16
D	180 L	248.1682	260.576	2,40	2.52
E	240L	307.146	322.5033	2,90	3.04
F	360 L	409.528	430.004	3,91	4.10
G	500 L	536.4034	563.223	5,10	5.35
H	660 L	682.1896	716.299	6,45	6.77
I	770 L	782.3468	821.464	7,40	7.77

Par exemple, la facture semestrielle d'une famille de 4 personnes présentant son bac une fois par mois s'élèverait à 145.40 € au lieu de 138.48€. (+ 6,92 € pour un semestre)

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 27 voix pour, 1 opposition et 1 abstention des membres présents, décide :

- D'adopter la grille tarifaire ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020,
- D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 26 DEC. 2019</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  	<p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>  
---	---